

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/661

28 mars 2006

(06-1393)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

Renseignements en vue de l'atelier du 31 mars 2006

Communication présentée par le Pakistan

La communication ci-après, reçue le 24 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation du Pakistan.

1. En vue de l'Atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS, les Membres ont été invités à fournir des renseignements sur leurs expériences concernant les questions qui y seront examinées. Les réponses qui suivent ont été données par M. Ahmed I. Aslam.

Question n° 1

Avec quelle régularité les représentants de votre pays participent-ils aux réunions du Comité SPS? Qui y participe habituellement? (des experts en poste dans votre capitale? des représentants basés à Genève?) Quels renseignements recevez-vous au sujet des réunions du Comité SPS et comment les recevez-vous?

2. Les fonctionnaires de la mission à Genève assistent généralement aux réunions du Comité SPS. La mission à Genève envoie des rapports au Ministère du commerce sur toutes les réunions de l'OMC auxquelles certains de ses fonctionnaires participent. Ces rapports contiennent généralement les comptes rendus de ces réunions et sont parfois communiqués aux ministères fédéraux pertinents.

Question n° 2

Votre pays possède-t-il un comité SPS national? Comment les exportateurs de votre pays sont-ils informés des nouvelles prescriptions SPS des partenaires commerciaux? Quels sont les mécanismes nationaux qui peuvent être établis pour faire en sorte que les parties prenantes soient informées en temps utile des nouvelles prescriptions SPS, de façon que les prescriptions SPS des partenaires commerciaux puissent être évaluées et que les vues des parties prenantes pertinentes puissent être prises en compte dans les réponses aux notifications SPS? Lorsqu'ils établissent des mécanismes de ce genre, comment les Membres peuvent-ils identifier les parties prenantes nationales pertinentes et promouvoir une interaction effective entre ces parties prenantes qui puisse être durable? Comment les renseignements concernant les prescriptions SPS peuvent-ils être transmis à des groupes extérieurs à l'administration nationale?

3. Un groupe de travail SPS national a récemment été constitué. Il se réunira pour la première fois à la mi-avril. Le comité est composé de représentants de tous les groupes d'intérêt, des universitaires aux agriculteurs, en passant par les transformateurs et les exportateurs.

4. Aucun système national d'avertissement rapide n'a été mis en place pour informer les exportateurs des nouvelles prescriptions SPS établies par des partenaires commerciaux. La plupart des exportateurs s'en remettent à leurs propres sources pour obtenir des renseignements sur les mesures SPS, y compris des partenaires dans le pays d'importation, Internet, etc.

5. L'établissement d'un groupe de travail SPS national a entre autres pour objectif de créer une instance permettant de diffuser les renseignements pertinents. Les renseignements fournis par les ambassades du Pakistan situées chez ses principaux partenaires commerciaux peuvent être présentés et évalués durant les réunions du groupe de travail. Le point d'information qui est sur le point d'être mis en place recueillera tous les renseignements pertinents concernant les mesures SPS des principaux partenaires commerciaux. Le projet est pour l'instant confronté à de graves contraintes techniques et financières.

6. Le groupe de travail national constitue la meilleure instance pour assurer une interaction continue et soutenue entre les principales parties prenantes.

Question n° 3

Les modalités de mise en œuvre de l'Accord SPS dans votre pays ont-elles été planifiées au niveau national? Dans l'affirmative, cette planification a-t-elle été élaborée au moyen d'une méthodologie particulière?

7. Les stratégies de mise en œuvre de l'Accord SPS n'ont guère fait l'objet de discussions au Pakistan. Il est toutefois à espérer que le groupe de travail national servira de cadre à de tels débats et qu'il permettra d'approuver une stratégie de mise en œuvre. Le point d'information national SPS a élaboré un document sur une stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord SPS qui sera présenté à la première réunion du groupe de travail, aux fins d'approbation. Cette stratégie repose sur les quatre principes suivants:

- a) mise en place d'un système national d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire;
- b) accréditation de laboratoires;
- c) examen de toutes les lois relatives aux questions SPS, y compris celles sur les produits alimentaires, la quarantaine zoosanitaire et phytosanitaire ou la classification et la commercialisation des produits; des prescriptions en matière d'étiquetage; etc.;
- d) application facultative puis obligatoire de normes comme le système HACCP, etc.

Question n° 4

Comment votre pays identifie-t-il ses besoins en matière d'assistance technique? Quelle est l'expérience de votre pays en ce qui concerne tant la demande que l'offre d'assistance technique liée aux mesures SPS? Comment l'offre d'assistance technique peut-elle répondre de la manière la plus effective possible à la demande en la matière, comment identifier des domaines prioritaires et comment éviter que les efforts des donateurs ne fassent double emploi?

8. L'identification des besoins en matière d'assistance technique est un processus complexe qui oblige les ministères provinciaux à effectuer des études et à envoyer des demandes à leurs homologues fédéraux qui, après avoir évalué les demandes, les transmettent à la Commission nationale de planification, aux fins d'étude et d'observations. Les Ministères des affaires économiques et des finances doivent également formuler des observations dans le cadre de ce processus. Une fois approuvées par la Commission de planification, ces observations sont communiquées au Conseil des ministres, aux fins d'approbation. Il s'agit d'un processus de longue haleine.

9. Le Pakistan a mis sur pied un groupe de travail SPS national qui sera dorénavant la principale instance pour aborder et identifier les besoins en matière d'assistance technique. Une seule instance regroupant les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et d'autres parties prenantes semble être le meilleur moyen de faire des progrès sans risquer un gaspillage ou une mauvaise affectation des ressources.
